



## Décision d'approbation de modèles n° 00.00.861.007.1 du 11 décembre 2000

### Sonomètres 01dB modèles SIP 95 et SIP 95S (classe 1)

### Sonomètres 01dB modèles SLS 95, SLS 95E et SLS 95S (classe 2)

-----

La présente décision est prononcée en application du décret n° 88-682 du 6 mai 1988 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 27 octobre 2000 relatif à la construction et au contrôle des sonomètres.

#### **FABRICANT :**

01dB- Le Grand Clément - 111 rue du 1<sup>er</sup> mars 69100 VILLEURBANNE

Atelier : 01dB- ZA du Val de Saune - 6 avenue Louis Blériot - 31570 SAINTE FOY  
D'AIGREFEUILLE

#### **OBJET :**

La présente décision complète les décisions suivantes :

- n° 98.00.861.006.2 du 22 décembre 1998 <sup>(1)</sup>, n° 99.00.860.001.2 du 1<sup>er</sup> septembre 1999, n° 99.00.861.002.2 du 9 septembre 1999, n° 00.00.861.001.1 du 28 avril 2000, relatives aux sonomètres 01dB modèles SIP 95 et SIP 95S,
- n° 99.00.861.001.2 du 19 juillet 1999, n° 00.00.861.002.1 du 28 avril 2000, relatives au sonomètre 01dB modèles SLS 95, SLS95E et SLS 95S et, n° 99.00.861.003.2 du 14 septembre 1999, relative au sonomètre 01dB modèle SLS 95S.

#### **CARACTERISTIQUES :**

Les sonomètres 01dB modèles SIP 95, SIP 95S, SLS 95, SLS 95E et SLS 95S faisant l'objet de la présente décision diffèrent des modèles approuvés par les décisions précitées par la possibilité d'avoir en option une imprimante externe.

Cette imprimante, lorsqu'elle est présente, ne fait pas partie des modèles approuvés.

Les autres caractéristiques sont inchangées.

#### **SCELLEMENTS :**

Les dispositions sont identiques à celles figurant dans les décisions précitées.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

La plaque d'identification des sonomètres 01dB modèles SIP 95 et SIP 95S concernés par la présente décision doit porter le numéro et la date de la décision n° 00.00.861.001.1 du 28 avril 2000.

La plaque d'identification des sonomètres 01dB modèles SLS 95, SLS95E et SLS 95S concernés par la présente décision doit porter le numéro 00.00.861.002.1 de la décision du 28 avril 2000.

La notice d'utilisation des sonomètres précise que l'imprimante ne fait pas partie du modèle approuvé.

L'imprimante est mentionnée dans le carnet métrologique en tant qu'accessoire non approuvé.

Le boîtier de l'imprimante comporte une étiquette autocollante, précisant qu'elle ne fait pas partie du modèle approuvé.

**DEPOT DE MODELES :**

La documentation relative à ce dossier est déposée, pour la sous direction de la métrologie, au Laboratoire national d'essais (LNE), sous la référence DDC/72/A080182-D3 et chez le fabricant.

**VALIDITE :**

La présente décision est valable jusqu'au 28 avril 2010.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation,  
par empêchement du directeur de l'action régionale,  
et de la petite et moyenne industrie,  
l'ingénieur en chef des mines

J.F. MAGANA

<sup>(1)</sup> Revue de Métrologie : mars/avril 1999, page 1095